



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22.04.2023

### COMPTE-RENDU

A 11 heures, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance présente, le président ouvre la séance de l'assemblée générale du 22.04.2023 en rappelant l'ordre du jour et en remerciant toutes les personnes présentes.

#### 1. **BILAN MORAL ET D'ACTIVITÉ** par le président. – **Rappel succinct** *Original sur le site internet*

L'épidémie du Covid, depuis 2019, nous a contraints de ne plus pouvoir tenir d'assemblées générales ni de réunions en raison des risques sanitaires.

- Le choix du lieu de l'AG au restaurant de Ste Croix Hague est motivé que le fait que le prix de location des salles est devenu prohibitif dans la région mais aussi en raison de l'assurance suspendue par mesure d'économie pendant le covid.
- Parmi nos adhérents, nous avons eu connaissance de 9 décès, qui ont été énumérés, en citant en particulier Madame DARTHENAY décédée le 13.03.2022 à RENNES. Avec Jean-Marie et Madame LAMACHE, nous avons assisté à son inhumation lorsqu'elle a rejoint son mari dans le cimetière de Sottevast.
- Nous avons observé une minute de silence pour l'ensemble de ces disparus ainsi que pour ceux dont on n'a pas eu connaissance.
- Le nombre des adhérents de l'association, créée en 1987, n'a cessé de diminuer, malgré les efforts faits pour contacter les anciens élèves.
- Pour l'année 2019 nous avons : 51 adhérents à jour de cotisation.
- 51 invitations dont 3 amis non adhérents ont été envoyées. Sur 48 adhérents potentiels, 13 ont répondu négativement pour diverses raisons. Ainsi 30 ayant donné réponse peuvent avoir la qualité d'adhérent, contre 18 ne l'étant plus. 19 adhérents sont présents. Avec les 3 procurations, Le quorum de 33 % (20/30) est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
- Plusieurs adhérents n'ayant pu venir pour diverses raisons, empêchement ; maladie, difficulté à se déplacer, etc, nous ont adressés des petits mots d'excuse et de sympathie. Lecture en est faite, ainsi que pour les remerciements reçus lors les décès de Eric GALLET et Jean-Charles DUVAL.
- Pour le repas, nous sommes 34 convives avec les amis.
- Nous allons devoir prendre la décision de poursuivre l'activité de l'association ou de prononcer sa dissolution en raison d'un manque de volontaire.
- Enfin, au nom des membres du bureau, nous avons souhaité à tous les présents de passer une bonne journée, et remercies de la confiance accordée pendant toutes ces années passées.
- *(Voir le document sur le site internet)*

#### 2. **BILAN FINANCIER** par le secrétaire-trésorier ( Voir le document sur notre site internet)

Les comptes de l'association sont très sains comme les autres années. Jean-Marie énumère le détail des comptes depuis la dernière AG de 2019, aussi il rappelle les bilans financiers de 2020 – 2021- 2022. Pour l'année 2023, le résultat est de **2 384,57 €** et sera affecté au fonds de l'association au 01.01.2024.

*(Les détails de chaque année d'exercice seront publiés sur le site internet)*

### **RÉSOLUTION : Rapport d'activité financier**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité financier et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 22 avril 2023, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion des années 2020 à 2023.

Elle décide d'autre part, d'affecter le montant de trésorerie arrêtée à **2 384,57 €** au 31 décembre 2023, au titre des fonds de réserve de l'association, avec report au 1 janvier 2024.

**La résolution sur l'exercice financier 2020 à 2023 est approuvée à l'unanimité.**

#### **3. ÉLECTIONS (Tous les membres du CA sont en fin de mandat.)**

Aucun des membres actuels du conseil d'administration ne se représentant, il est demandé à l'assemblée que les adhérents volontaires se fassent connaître..

##### **Aucun ne se présente.**

Il est à mentionner que sur les 48 invitations adressées aux adhérents, aucun accusé de réception ne nous est revenu comportant la case « **volontaire élections nouveau CA** » cochée, sauf par Mr LAVALLEY Jean-Pierre, qui fait part de ses observations reproduites ci-après :

*Bonjour Jean-Marie. Bien sur certains diront qu'il est plus facile de critiquer que de construire. Pour ma part, en toute franchise, je trouve que la décision prise n'est pas la bonne. Il eut été plus judicieux de demander l'avis des camarades et savoir si volontaires il y avait pour reprendre le flambeau. Je vous souhaite une belle journée.*

*Signé : Lavalley*

Nous faisons remarquer, qu'avant la présente assemblée réunie ce jour, aucune décision n'avait été entérinée de dissoudre l'association, contrairement à ce que laisse penser J.P LAVALLEY. Cette éventualité, prise lors de la réunion du bureau du 27.01.2023 a été portée à la connaissance des adhérents sur l'invitation que nous leur avons adressée en précisant que la décision, à défaut de volontaire, serait proposée à l'assemblée générale pour approbation.

Il nous faut remarquer, bien que volontaire pour constituer un nouveau CA, Mr LAVALLEY est absent. D'autre part, il n'a donné aucune procuration comme il pouvait le faire.

Nous constatons l'absence de volontaire parmi l'assemblée et malgré le volontariat de Mr LAVALLEY, aucun conseil d'administration à minima ne peut être constitué. En conséquence :

### **RÉSOLUTION : Du constat d'absence de volontaire pour constituer le C.A**

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire, ce jour, 22 avril 2023, prend acte de l'absence de volontaire pour composer un nouveau conseil d'administration.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **4. Dissolution de l'association des Anciens Elèves du Bigard.**

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire, ce jour, 22 avril 2023, prend acte de l'absence d'un nouveau conseil d'administration et en conséquence, il est décidé de proposer sa dissolution.

A cet effet, le président et le secrétaire-trésorier de l'actuel conseil d'administration sont chargés :

- de procéder aux formalités administratives légales
- de clôturer les comptes bancaires
- de verser le reliquat éventuel à une association locale.
- D'en rendre compte directement aux membres du C.A actuel, par courriel aux autres adhérents et de le publier sur le site internet pour une parfaite information.

### **RÉSOLUTION portant sur la dissolution de l'association**

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire, ce jour, 22 avril 2023, prend acte de la dissolution décidée ce jour et des conditions décidées ci-dessus.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **DIVERS :**

La parole est donnée aux membres du Ca. Seul Jean-Marie, qui remercie l'assistance, s'adresse aussi aux membres du CA pour les remercier de leur aide au cours des dix-sept années écoulées.

Questions aux adhérents . Aucun ne souhaite prendre la parole.

#### **5. Clôture de l'assemblée.**

Nous remercions l'assemblée pour son attention en souhaitant un bon repas à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures :

**Nota :** Le repas, précédé d'un kir servi à table, était excellent de l'avis de tous les convives. L'ambiance était très chaleureuse , peut-être du fait du nombre restreint de participants dans une salle plus petite qu'à l'accoutumée.

A la fin de ce repas, il a été suggéré qu'à la suite de cette dernière assemblée générale, il serait tout à fait possible de se donner rendez-vous dans le futur, sans formalité, dans un restaurant de la région, pour ne pas couper trop brusquement les liens d'amitié qui nous relient.. Éventuellement, un courrier ou courriel sera adressé en temps voulu à ce sujet.

Enfin, il est précisé que le site internet est visible pour tous et contient de nombreux renseignements sur le Bigard, sur les membres et la vie de votre association. Les détails et les photos de cette dernière assemblée seront ajoutés dès que possible.

Le site internet ne sera pas supprimé mais sera mis à jour en fonction des modifications décidées ce 22 avril 2023.

L'adresse est la suivante : <http://le-bigard.e-monsite.com>

Pour qu'il puisse agrémenter ce site, votre président demande que lui soient communiqués toutes photos, articles, anecdotes à son adresse mail : [muryans@orange.fr](mailto:muryans@orange.fr)

**Le 22 avril 2023**

Le Président  
CAUCHON Jean-Charles



Le secrétaire-trésorier  
POIRIER Jean-Marie

Le Vice-président  
CEDRA Jean-Paul

Le Président d'honneur  
SCHNADERER André

Le secrétaire-adjoint  
LETOUPIN Laurent

Membre  
GOSELIN Albert

Membre  
LAJOYE Robert

Membre  
LAGALLE Serge

Membre  
MABIRE Christian